

Res
HJ13
A29a
1991

le 26 février 1991

*Le
discours
du
budget*

Canada

LE DISCOURS DU BUDGET

Dans mes budgets précédents, j'ai mis en oeuvre un large éventail de réformes fondamentales en matière économique et financière. Je proposerai aujourd'hui d'autres initiatives de grande envergure.

Nos politiques ont posé des défis aux Canadiens et au gouvernement lui-même. Cependant, elles sont indispensables pour aider notre pays à gérer les risques et à exploiter les possibilités que présente une économie mondiale en évolution rapide.

La concurrence se fait toujours plus féroce au niveau international. Une vague incessante de changements économiques exerce une influence profonde sur les gens, les industries et les pays. Les possibilités sont devenues plus nombreuses; mais les risques aussi.

Depuis mon dernier budget, la montée des incertitudes a pesé lourdement sur la confiance économique et sur les performances de l'économie, tant au Canada que dans le reste du monde.

- La stabilité internationale a été ébranlée par les opérations militaires dans le golfe Persique et par les bouleversements politiques survenus en Europe de l'Est et en Union soviétique.
- Des négociations cruciales pour la libéralisation du commerce international se sont butées à de graves problèmes, qui comportent des risques importants pour une économie aussi tournée vers l'extérieur que l'est celle du Canada.
- Comme dans plusieurs autres pays, y compris les États-Unis, notre économie traverse actuellement une récession. Plus d'un Canadien a perdu son emploi; beaucoup d'autres ont perdu confiance dans l'avenir de l'économie.
- Qui plus est, tous ces événements se déroulent au moment où certains remettent en cause l'avenir même du Canada.

Pourtant, nous devons affronter le monde tel qu'il est et non pas le voir à travers l'optique déformante de nos souhaits.

Vers la reprise

Quand les temps sont difficiles, il est facile de perdre le sens des perspectives ainsi que la confiance.

Pourtant, c'est dans les périodes de difficultés qu'une vision claire et réaliste est la plus nécessaire pour rétablir la confiance et tracer la voie du bon sens qui mènera à la reprise.

Nous ne devons pas perdre de vue les raisons solides sur lesquelles nous pouvons appuyer notre optimisme, face aux grands défis qui nous attendent.

- Au niveau international, la grande majorité des pays continue d'exprimer avec vigueur la volonté commune de maintenir un ordre mondial stable et de nouer des relations économiques fondées sur une ouverture et une confiance plus grandes.
- Notre pays a le sens de l'adaptation et est plein de ressources. Un Canada plus fort, plus confiant est à notre portée, pourvu que nous soyons disposés à y mettre le travail qu'il faut.
- Au cours des douze derniers mois, nous avons accompli des progrès encourageants dans la réduction des tensions inflationnistes et des taux d'intérêt. C'est pourquoi nous avons de bonnes chances d'observer une reprise économique au second semestre de l'année.

Nous devons toutefois reconnaître aussi que l'espoir ne garantit pas le résultat.

Le temps d'agir

Cette période d'incertitude et de risque est également le temps d'agir, chez nous comme au plan international, pour régler les problèmes et retrouver confiance en notre avenir.

Sur la scène internationale, le Canada continuera de jouer son rôle dans des efforts déployés en coopération, afin d'imprimer une plus grande stabilité à la situation économique et politique. Dans le cadre de ces responsabilités, nous continuerons d'appuyer les efforts des Nations Unies visant à rétablir la paix et l'ordre dans le golfe Persique. Nous devons fournir, et nous assurerons aux hommes et aux femmes qui font partie de nos forces armées, tout l'appui dont ils ont

besoin pour mener à bien cette tâche. Nous devons également être prêts à jouer un rôle constructif dans la région du golfe une fois le conflit terminé.

Sur le plan intérieur, nous devons prendre d'autres mesures énergiques de manière à favoriser une reprise rapide et une croissance soutenue de l'économie.

REPRISE, CROISSANCE ET PROSPÉRITÉ

Ce budget expose un Programme de reprise économique – en vue d'une reprise vigoureuse et confiante qui, non seulement ne fera de la récession qu'un mauvais souvenir, mais nous propulsera dans une période de croissance durable et de prospérité nouvelle.

La priorité consiste pour nous à établir les conditions essentielles à la reprise. Notre plan ne repose pas sur un accroissement des dépenses. Cette méthode, déjà mise en pratique par le passé, n'a rien donné. La clé de la reprise, c'est la réduction des taux d'intérêt.

Le Programme de reprise économique permettra cette baisse des taux d'intérêt grâce aux mesures suivantes :

- Nous établirons des objectifs clairs et réalisables de réduction de l'inflation. Celle-ci sera ramenée à 2 pour cent d'ici le milieu de la décennie. Une inflation réduite et une atténuation des anticipations inflationnistes auront pour effet une baisse des taux d'intérêt.
- Nous mettrons les finances publiques sur la voie de l'équilibre budgétaire. Nous éliminerons le facteur de craintes inflationnistes que constitue l'accumulation de la dette publique.
 - Le Plan de contrôle des dépenses annoncé dans le budget de 1990 sera prolongé.
 - Le gouvernement inscrira dans la loi des plafonds de dépenses à respecter impérativement.
 - Nous établirons un Fonds de service et de réduction de la dette destiné uniquement à assumer les frais de la dette publique. Nous garantirons par une loi que toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et services et des privatisations seront versées à ce fonds.

- Nous appliquerons des restrictions sévères aux activités gouvernementales. Les budgets de fonctionnement seront gelés aux niveaux actuels, tandis que les traitements des ministres du Cabinet, des parlementaires, de tous les titulaires de charge désignés par décret et de tous les fonctionnaires fédéraux seront soumis à des restrictions rigoureuses.

Ces mesures traduisent notre ferme volonté de gérer et de contrôler les activités gouvernementales avec une rigueur et une efficacité dont les Canadiens percevront les dividendes au cours des prochaines années.

Ces mesures nous permettront d'atteindre les objectifs financiers clés qui avaient été fixés dans le plan présenté dans mes budgets de 1989 et 1990 :

- Nous éliminerons les nouveaux emprunts du gouvernement fédéral sur les marchés financiers après 1993-94.
- Nous contrôlerons rigoureusement les dépenses. La prolongation du Plan de contrôle des dépenses limitera la croissance des dépenses de programmes à 3 pour cent par année après 1991-92.
- Nous maintiendrons le déficit à \$30.5 milliards cette année et l'an prochain, malgré les pressions découlant de la récession. En 1992-93, grâce à la reprise et à la baisse des taux d'intérêt, le déficit descendra sous les \$25 milliards pour la première fois en 10 ans.

Ce budget établira un meilleur équilibre entre la politique financière et la politique monétaire. Il favorisera une réduction des taux d'intérêt et un regain de confiance, deux ingrédients essentiels à la reprise économique.

L'économie se redressera au second semestre de cette année et affichera une forte croissance en 1992.

Le rétablissement de la croissance économique est essentiel. Nous devons toutefois viser plus loin que la reprise si nous voulons accéder à la prospérité qui peut être la nôtre. À cette fin, nous devons trouver la façon d'amener les Canadiens à collaborer plus efficacement, dans un large partenariat national, afin de relever les

défis de la concurrence qui se posent au Canada – un partenariat pour la prospérité.

Le point de départ consiste à prendre conscience honnêtement des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons faire face à nos problèmes tels qu'ils sont.

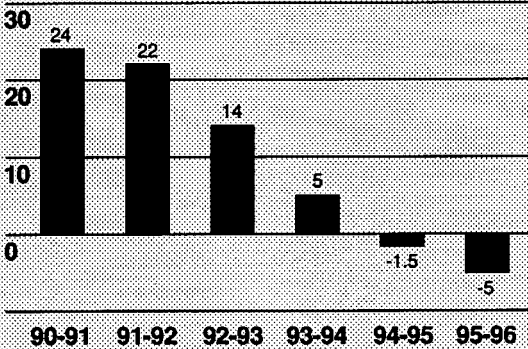
Le problème fondamental est le suivant : nous sommes en perte de vitesse par rapport à nos partenaires commerciaux pour ce qui est de notre capacité fondamentale de concurrence sur le marché international.

Nous avons vu de quelle façon notre pays, en vivant au-dessus de ses moyens, s'était retrouvé inévitablement avec une inflation plus rapide, des taux d'intérêt plus élevés, des investissements réduits, une baisse de la consommation, un fléchissement de la croissance et des pertes d'emplois – tous ces facteurs contribuant au gonflement de la dette publique.

Il n'y a rien de plus facile que de critiquer les autres : les entreprises et les travailleurs imputent au gouvernement la responsabilité du taux de change, des taux d'intérêt et des impôts; les entreprises reprochent aux travailleurs leurs revendications salariales; ou

Graphique 1
Besoins financiers¹
1990-91 à 1995-96

milliard de dollars



¹ Compte non tenu des opérations de change.

encore, les travailleurs accusent les entreprises de verser des salaires et des primes élevées à leurs cadres ou de négliger la formation.

Cependant, nous n'aboutirons à rien en nous imputant mutuellement la responsabilité de la situation. Nous sommes tous responsables des problèmes actuels et devons tous participer à la solution. Les enjeux sont trop importants pour que tous ne s'engagent pas à fond dans un effort national.

Le gouvernement prendra l'initiative d'un important effort national de réflexion qui permettra de rassembler les idées et les efforts des Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions, afin de renforcer notre capacité de prospérité dans un monde économique sans merci.

Avant de décrire plus en détails les mesures du budget, je voudrais poser de façon très claire les raisons pour lesquelles, en période de récession, il faut inciter les Canadiens à faire preuve de patience et de modération.

REGARDER LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES EN FACE

Il s'agit sans aucun doute du plus difficile des sept budgets que j'ai présentés – tout particulièrement à cause des circonstances économiques douloureuses auxquelles les Canadiens sont confrontés en ce moment.

Il est clair que l'état de faiblesse de l'économie s'est confirmé et aggravé au dernier trimestre de 1990. Je m'attends à ce que l'économie se stabilise vers le milieu de l'année, après avoir enregistré une baisse cumulative de production de près de 2.5 pour cent. Le taux de chômage dépassera 10 pour cent au premier semestre de l'année, avant d'amorcer une baisse lorsque la croissance et l'emploi se redresseront.

Au cours des mois qui ont précédé ce budget, je me suis entretenu avec des citoyens de tous les coins du pays et leur ai prêté une oreille attentive. J'ai mené des consultations prébudgétaires intensives auprès des dirigeants d'organismes représentant toute une gamme d'intérêts patronaux, ouvriers, sociaux et

autres. Je reçois directement et continuellement le point de vue des citoyens canadiens lors des visites que j'effectue à différents endroits au Canada, dans la correspondance que je reçois et de bien d'autres façons encore. Je n'ignore pas les difficultés de ceux et celles qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise.

Bien que les opinions varient énormément au sujet de certaines des questions de politique à court terme, les points de vue concordent largement sur les enjeux fondamentaux :

- Les Canadiens veulent une économie forte, en croissance, qui leur offre de bons emplois et de meilleures possibilités pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils veulent que leur gouvernement ait les moyens financiers de maintenir les programmes essentiels sans lesquels ce pays ne serait pas ce qu'il est.
- Les Canadiens savent que le déficit et la dette publique sont des problèmes sérieux qu'il faut absolument résoudre. Ils savent que des mesures vigoureuses et déterminées sont nécessaires à cette fin. Ils estiment, enfin, que ces mesures doivent être prises en nuisant le moins possible aux plus nécessiteux.

En élaborant notre Plan de reprise économique, j'ai tenu soigneusement compte de ces opinions. L'une des meilleures choses que nous puissions faire pour renforcer l'unité du pays est de renforcer notre union économique et notre situation financière. Notre démarche témoigne également d'une conscience aiguë des difficultés auxquelles bien des Canadiens sont confrontés aujourd'hui. J'en veux pour preuve le fait qu'en 1991-92, les dépenses de programmes augmenteront de 6.9 pour cent. Cette hausse est certes trop forte sur le plan strictement financier, mais on peut facilement la justifier sur le plan humain.

La hausse totale de \$7.5 milliards des dépenses de programmes se répartira de manière suivante, pour la majeure partie : \$3 milliards pour l'aide aux chômeurs, \$1.6 milliard pour les personnes âgées et \$1.3 milliard pour les agriculteurs en difficulté.

Nous avons également affecté \$600 millions à la défense nationale afin de pouvoir assumer des responsabilités accrues en 1991-92.

Ces quatre secteurs représentent plus de 80 pour cent de la hausse des dépenses de programmes.

En un mot, nous mettons l'argent là où il est nécessaire, au moment qu'il faut.

Simultanément, nous avons pris soin de préserver les chances de réalisation de nos objectifs à court terme, comme ils doivent l'être si nous voulons bénéficier d'une croissance économique soutenue.

Il ne faut pas se leurrer : les mesures proposées dans ce budget sont dures et exigeantes. Je peux vous assurer que le gouvernement et tous les employés de l'État en ressentiront âprement les effets. Nous devons en donner davantage au contribuable pour son argent. Cependant, les Canadiens savent que la résolution des problèmes économiques du Canada continuera de nécessiter la participation et les efforts de chacun.

Dans ce budget, je demande aux Canadiens de partager le fardeau des nouvelles restrictions financières. Je suis parfaitement conscient des sacrifices que bien des Canadiens ont consentis au nom des restrictions. Je sais que d'autres mesures de restriction provoqueront une certaine résistance.

Il fut un temps où les périodes de fléchissement économique étaient l'occasion, pour les ministres des Finances, d'injecter des fonds dans l'économie, de dépenser davantage pour les programmes et de ne pas s'inquiéter autant de la situation financière de l'État. Cependant, à cette époque, nous n'étions pas confrontés à des déficits élevés persistants, à une dette publique considérable et au dommage que l'économie ne manquerait pas de subir si on négligeait ces problèmes graves. N'oublions pas, qu'au cours de la dernière récession, le déficit du Canada a doublé pour passer de \$14 à \$28 milliards. Nous sommes encore pris avec les problèmes engendrés par cette situation.

Notre dette publique devrait atteindre \$400 milliards vers le milieu de l'année – à peu près \$15,000 pour chaque femme, homme, enfant au Canada. À eux

seuls, les intérêts de la dette engouffreront plus de \$43 milliards l'an prochain – plus que nous dépensons pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage et les allocations familiales réunies.

Depuis son entrée en fonction en 1984, le gouvernement a eu une longue côte à remonter, celle de la réduction du déficit et de la reprise en main de la dette publique. Le rythme de l'augmentation de la dette a été sensiblement ralenti. Le déficit, bien qu'il soit encore trop élevé, a été diminué de moitié, en proportion de notre revenu national.

Tout au long de cette période, de nombreux Canadiens se sont mis à se préoccuper de plus en plus de ce que l'État pourrait faire pour eux, de ce qu'ils obtenaient en contrepartie de leurs impôts.

Cela n'a rien de surprenant. En 1984, le gouvernement fédéral dispensait \$1.33 sous forme de programmes et de services pour chaque dollar qu'il percevait en impôts. Il ne s'agissait pas d'une bonne affaire. Nous payons maintenant – et combien chèrement – le prix de ces années trop nombreuses, pendant lesquelles nous avons consommé plus de services publics que nous étions prêts à en payer – empruntant la différence.

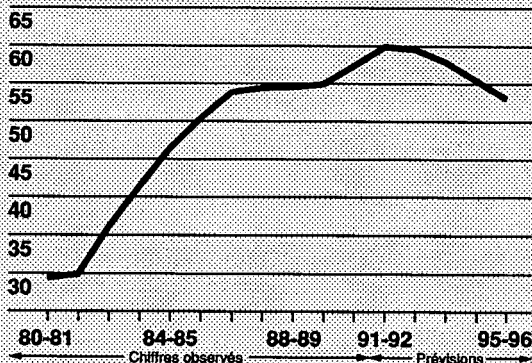
Nous devons sortir de ce cercle vicieux.

Les décisions prises pendant les années 70 et au début des années 80, en provoquant l'endettement massif des années 90, ont considérablement réduit l'espace laissé aux Canadiens et à leurs gouvernements pour faire des choix aujourd'hui – des choix entre le soutien de programmes et de services prioritaires ou la réduction des impôts.

Dans mon budget de 1989, j'ai exposé un plan financier à moyen terme visant à réduire considérablement le déficit et à mettre fin aux nouveaux emprunts nets du gouvernement sur le marché financier d'ici 1994-95. Le budget de 1990 réitérait le plan et instaurait un programme de contrôle des dépenses, afin de le réaliser. Cependant, les recettes sont maintenant moins élevées que prévu; les dépenses

Graphique 2
Ratio dette/PIB:
1980-81 à 1995-96

pour cent



sont plus élevées à cause de la faiblesse de l'économie, et les frais de la dette sont sensiblement plus élevés.

Si nous ne faisons rien face à cette aggravation de la situation financière, le déficit serait sensiblement plus élevé que prévu au cours des cinq prochaines années et la dette publique augmenterait d'au moins \$25 milliards de plus pendant la même période. Cela empirerait tous les problèmes fondamentaux que nous devons résoudre si nous voulons assurer une reprise vigoureuse. De plus, si nous continuions d'accroître nos dépenses, le problème de la dette s'en trouverait empiré d'autant.

- Au lieu d'avoir une inflation et des taux d'intérêt réduits, nous sèmerions les germes d'une inflation plus rapide, de taux d'intérêt plus élevés et, immanquablement, d'impôts plus lourds.
- Au lieu de laisser plus de place aux investissements productifs et créateurs d'emplois, nous les évincerions.
- Au lieu de rétablir la capacité du gouvernement de fournir les services auxquels les Canadiens tiennent et dont ils ont besoin pour bâtir une économie et un pays plus forts, nous affaiblirions cette capacité.

- Au lieu de rétablir la confiance dans la capacité du Canada de régler ses problèmes, nous porterions un coup direct à cette confiance, de la manière la plus irresponsable.

Bien que, dans les détails, les choix auxquels le gouvernement est confronté dans la conduite de la politique publique soient difficiles, la voie générale que nous devons continuer de suivre est bien claire. Nous devons garder le cap que nous nous sommes fixés en 1984 et que nous avons rappelé avec force en 1989.

DES MESURES PRÉPARANT LA REPRISE ET LA PROSPÉRITÉ

Le premier défi consiste à nous assurer que les taux d'intérêt continueront de diminuer. Voilà la clé de notre Programme de reprise économique.

Nous enregistrons des succès réels dans notre lutte contre l'inflation. Aussi, les taux d'intérêt ont diminué de plus de quatre points depuis leur sommet de mai dernier. Cependant, nous devons maintenant renforcer la confiance dans les possibilités d'obtenir et de maintenir une nouvelle détente de la conjoncture monétaire.

Le rétablissement de la stabilité financière du gouvernement est essentiel à cette confiance.

Prolongation du Plan de contrôle des dépenses

Le maintien des restrictions des dépenses est la clé de la réduction du déficit et de la maîtrise de la dette. Les restrictions doivent porter sur les dépenses de programmes du gouvernement.

Dans son budget de 1990, le gouvernement avait instauré un Plan de contrôle des dépenses sur deux ans qui touchait un large éventail de dépenses publiques, à certaines exceptions importantes près.

Le Plan de contrôle des dépenses sera prolongé. Des exceptions continueront d'être prévues pour les régimes de soutien du revenu destinés aux personnes âgées, aux familles et aux anciens combattants, pour

l'assurance-chômage, ainsi que pour la péréquation et les transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces à revenu inférieur. Les programmes destinés aux Indiens et aux Inuit ne seront pas touchés non plus par le Plan.

Dans le cadre du Plan de contrôle des dépenses :

- Nous prolongerons le plafond de 5 pour cent imposé actuellement à la croissance des paiements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces financièrement plus fortes que sont l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, pour trois années de plus.
- Le gel qui s'applique actuellement à l'ensemble des transferts monétaires et fiscaux par habitant aux provinces dans le cadre du Financement des programmes établis sera également maintenu jusqu'en 1994-95. Ces transferts continueront d'augmenter au même rythme que la population provinciale.
- Un certain nombre d'autres programmes resteront soumis au gel, notamment les paiements découlant de la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*, les sommes versées à Téléfilm Canada et le financement des prêts à des conditions de faveur de la Société pour l'expansion des exportations.
- Les programmes scientifiques et technologiques et les paiements en espèces au titre de l'Aide publique au développement augmenteront de 3 pour cent par année.
- La réduction de 15 pour cent appliquée actuellement aux crédits prévus pour les nouveaux logements sociaux sera maintenue.
- Les subventions et contributions aux entreprises, aux groupes d'intérêts et aux particuliers seront réduites de \$75 millions l'an prochain et de \$125 millions par la suite.

En résumé, les programmes qui ne sont pas touchés par la prolongation du Plan de contrôle des dépenses, représentant 60 pour cent des dépenses de programmes, progresseront à un rythme annuel moyen de

3.9 pour cent de 1991-92 à 1995-96. Les autres dépenses de programmes augmenteront à un taux annuel moyen de 1.7 pour cent.

Étant donné notre situation financière difficile, le gouvernement a décidé de réexaminer un certain nombre de décisions récentes.

- Nous retirerons la contribution annoncée antérieurement de \$88 millions à la Maison d'opéra du Ballet de Toronto, conformément à la décision du gouvernement de l'Ontario.
- Les dépenses relatives au Plan vert seront étalées sur six ans au lieu de cinq.
- Les fonds prévus pour la Planification de l'emploi seront réduits de \$100 millions en 1991-92.
- Nous retarderons le versement de l'aide financière prévue pour la construction de salles de concert à Edmonton et à Montréal.
- La mise sur pied de l'Institut de recherches culturelles de Montréal sera retardée.

Réforme de la gestion de l'administration fédérale

Dès le départ, nous avons reconnu que le sens des responsabilités financières, pour le gouvernement, devait s'exercer en premier lieu dans ses activités. Les frais de fonctionnement sont soumis à des restrictions rigoureuses depuis 1984, diminuant même en termes réels. Nous avons obtenu ce résultat en réduisant la taille de la fonction publique, en éliminant des programmes et en améliorant l'efficacité des opérations.

Cet effort s'est intensifié au cours des dernières années. Depuis décembre 1989, les mesures de restriction appliquées au niveau opérationnel permettront d'économiser au total \$6 milliards sur cinq ans. Les budgets de déplacements, d'automobiles et de matériel, de fournitures et de locaux ont été réduits. Des projets de construction du gouvernement dans la Région de la capitale nationale ont été remis à plus tard.

Nous sommes bien conscients que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement supporte sa part des restrictions. Nous reconnaissons aussi que les politiciens et les fonctionnaires fédéraux doivent prêcher par l'exemple et démontrer leur volonté d'aider le pays à traverser cette passe difficile. C'est pourquoi nous prenons d'autres mesures afin de comprimer les coûts et d'améliorer l'efficacité.

- Le traitement ministériel du Premier ministre et des membres du Cabinet sera gelé pour un an.
- Les budgets salariaux des ministères ne seront pas rajustés en 1991-92 en fonction des augmentations de coûts qui pourraient découler des nouvelles conventions collectives. Les hausses éventuelles devront être absorbées sur les budgets existants des ministères. Chaque hausse de un pour cent des règlements salariaux moyens dans la fonction publique pourrait entraîner la perte d'environ 2,000 emplois.
- Au cours des trois prochaines années, le gouvernement n'est pas disposé à envisager de hausses de traitements supérieures à 3 pour cent en taux annuel.
- Les taux d'augmentations salariales des cadres supérieurs de la fonction publique, des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État seront limités à un niveau ne dépassant pas la moyenne des règlements négociés dans la fonction publique fédérale.
- Les traitements des députés et sénateurs, qui augmentent actuellement au rythme de l'inflation diminuée de un pour cent, s'accroîtront désormais à un taux égal au produit de cette formule ou à la moyenne des règlements négociés dans la fonction publique, le moindre des deux taux étant applicable.
- Nous éliminerons des niveaux de gestion et réduiront de 10 pour cent le nombre de cadres supérieurs dans la fonction publique.
- Les budgets d'immobilisations et de fonctionnement, traitements exclus, seront gelés aux niveaux de 1990-91.

Nous continuerons de chercher à conclure une entente, avec les syndicats de la fonction publique, sur une politique d'adaptation de la main-d'oeuvre qui permettra l'impartition des services gouvernementaux lorsque cela se révèle économique. Si une entente ne pouvait être négociée, nous présenterions des mesures législatives permettant l'impartition.

Ce programme de restrictions produira des économies de \$3.6 milliards au cours des cinq prochaines années.

Il n'y a aucun doute que le gouvernement de même que ceux et celles qui y travaillent feront leur part.

Les détails de ces initiatives et des mesures connexes seront annoncés sous peu par mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Politique salariale

J'aimerais m'attarder un instant sur l'optique dans laquelle le gouvernement envisage sa politique d'établissement des traitements. Le maintien des restrictions salariales est un élément clé de notre Programme de reprise économique.

À titre d'employeur de premier plan, le gouvernement se doit de veiller à ce que les règlements salariaux dans le secteur public n'accroissent pas les tensions inflationnistes dans l'économie. Dans ce but, le gouvernement a fait preuve de restriction dans les règlements négociés dans l'administration fédérale, tout en maintenant les principes de la négociation collective. Les règlements salariaux conclus depuis 1987 ont été moins élevés que dans le secteur privé ainsi que dans les secteurs provincial et municipal.

Cependant, étant donné la gravité de la situation financière, le gouvernement estime être dans l'obligation de renforcer les restrictions salariales, dans les ententes conclues avec ses propres employés. Ce faisant, le gouvernement tient à souligner que les employés fédéraux ne sont pas les seuls touchés par les restrictions. Tous les Canadiens traversent une période difficile en raison de la récession. Au cours des deux derniers mois seulement, plus de 140,000 emplois ont été perdus dans l'économie. Dans les circonstances actuelles, le gouvernement doit

couper dans tous les secteurs de dépenses, y compris dans la masse salariale.

Les restrictions de dépenses sont une responsabilité qui incombe à toutes les administrations publiques. N'oublions pas que nous sommes tous au service du même contribuable – celui-là même qui doit payer le prix lorsque nos dépenses deviennent incontrôlées. Nous bénéficierons tous, également, des retombées positives d'une réduction des dépenses publiques – sous la forme d'une diminution des taux d'intérêt, d'une croissance plus forte et d'une réduction des impôts.

Les restrictions salariales sont particulièrement importantes aux niveaux provincial et municipal, y compris dans le secteur de l'enseignement et dans les services de santé. Les salaires et traitements représentent 45 pour cent des dépenses totales dans ces secteurs. Les règlements salariaux y ont été supérieurs à l'inflation et à notre capacité financière. Certaines provinces ont déjà adopté des programmes visant à limiter les hausses de traitements de leurs employés. Il faut absolument que toutes les provinces emboîtent le pas.

Les règlements salariaux dans le secteur privé ont également contribué aux tensions inflationnistes. L'atténuation de ces tensions aidera à diminuer les coûts et à améliorer notre compétitivité. Il en résultera une croissance plus rapide, de nouveaux emplois et des revenus plus élevés.

Autres initiatives pour l'amélioration de la gestion et de l'efficience

Outre les mesures que je viens de décrire, le gouvernement prendra un certain nombre d'autres initiatives afin de rationaliser ses activités et de promouvoir l'efficience dans le cadre de son Programme de reprise économique.

Revenu Canada prendra les dispositions nécessaires pour améliorer la perception des recettes fiscales dues à l'État. Des changements seront également effectués de manière à permettre de recouvrer les sommes dues à l'État sur les remboursements d'impôt.

De nouvelles mesures de recouvrement des coûts seront mises en place dans les services de transport et à la frontière.

Privatisation et sociétés d'État

Depuis 1984, le gouvernement a privatisé ou dissous plus de 20 sociétés d'État et amélioré les opérations des sociétés restantes. Cela a permis de réduire le nombre des employés des sociétés d'État de près de 80,000 depuis 1984-85. Au cours du prochain exercice, le gouvernement continuera de se départir des placements qui ne sont plus nécessaires aux fins de la politique publique.

La privatisation de Pétro-Canada suivra son cours, maintenant que la législation a été adoptée au Parlement. Des propositions législatives seront présentées sous peu pour permettre au gouvernement de procéder à la vente de ses actions dans Télésat Canada. Le gouvernement se propose de privatiser CN Exploration, une filiale du CN.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada sera dissoute et ses responsabilités, transférées à d'autres ministères. La Corporation Pétro-Canada pour l'assistance internationale sera dissoute. Ces mesures mettront une fin aux dernières institutions qui restaient du Programme énergétique national.

Le recours aux organismes de service spéciaux sera étendu dans le but d'améliorer le service et l'efficacité ainsi que de réduire les coûts, en particulier dans les activités de prestation de services au public et aux ministères. Parmi les organismes ou fonctions qui seront ainsi convertis figurent la Commission canadienne des grains, la Surveillance des hippodromes et la Direction générale de la propriété intellectuelle relevant du ministère de la Consommation et des Corporations. D'autres candidats à la conversion en organismes de service spéciaux seront annoncés en temps et lieu par le président du Conseil du Trésor.

Le programme de privatisation a été mis en oeuvre jusqu'ici par le Bureau de la privatisation et des affaires

réglementaires. La privatisation demeure une priorité du gouvernement. Conformément à notre volonté de rationaliser les activités du gouvernement, les fonctions de cet organisme seront réorganisées. Les opérations actuelles ou futures de privatisation seront dirigées par le ministère des Finances, sous la responsabilité du ministre d'État (Finances et Affaires réglementaires).

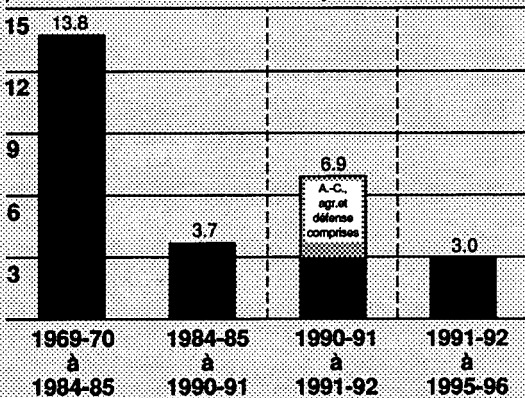
Plafonds de dépenses inscrits dans la loi

Les mesures de restriction des dépenses proposées dans ce budget sont essentielles à la réussite de notre Programme de reprise économique. Ces mesures s'appuient sur une discipline qui a déjà permis de ramener la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3.7 pour cent au cours des cinq dernières années, comparativement à 13.8 pour cent par an au cours des 15 exercices précédents.

Ayant démontré notre capacité de gérer les dépenses de manière responsable, nous pouvons maintenant donner aux Canadiens des assurances encore plus grandes que les dépenses de programmes ne se remettront pas à l'avenir à augmenter de manière effrénée, comme c'était manifestement le cas avant 1984.

Graphique 3
Croissance des dépenses de programmes

pour cent – croissance annuelle moyenne



Le gouvernement se propose de plafonner par une loi les dépenses de programmes annuelles au cours des cinq prochains exercices. En inscrivant ces plafonds dans la loi, nous garantirons le respect des objectifs exposés dans ce budget en matière de dépenses de programmes. Une marge de manoeuvre sera prévue uniquement dans un nombre très restreint de situations exceptionnelles, qui seront définies dans la loi.

Cette loi modifiera profondément la manière dont le gouvernement gère ses dépenses. Elle n'interdira pas l'instauration de nouveaux programmes répondant à des besoins nouveaux, mais elle obligera le gouvernement à financer ces nouveaux programmes dans le cadre des plafonds de dépenses globaux fixés dans la loi.

Le gouvernement mènera des consultations au sujet de la forme précise que ces mesures importantes devraient prendre. Je publierai un avant-projet de loi au cours des prochaines semaines et fournirai à cette occasion plus de détails sur le processus de consultations. Un projet de loi définitif sera présenté dans le courant de l'année.

Affectation du produit de la TPS à la solution du problème de la dette

La TPS a amélioré la compétitivité des produits fabriqués au Canada, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Nous avons enfin éliminé la taxe sur les ventes des fabricants, qui était désuète et nuisait à la croissance et à la création d'emplois au Canada.

J'ai été particulièrement encouragé par les réactions positives d'un certain nombre d'industries à vocation exportatrice qui sont déjà à même de constater les avantages du nouveau régime fiscal. Je suis également satisfait des progrès que nous avons pu réaliser vers l'établissement d'un régime harmonisé avec les provinces. Le Québec, puis la Saskatchewan, maintenant, ont décidé d'adopter la structure de la TPS. Cette décision leur sera profitable, car les entreprises des deux provinces profiteront des incitations à l'investissement offertes par la TPS. La perception des

taxes provinciale et fédérale par une même administration fiscale réduira les coûts subis par les contribuables. Plus important encore, les petites entreprises sortiront gagnantes grâce à la réduction des coûts d'observation.

Les avantages concurrentiels offerts par la TPS sont évidents. À une époque où le Canada doit redoubler d'efforts pour garder sa place dans l'économie mondiale, il est d'autant plus important que les autres provinces harmonisent leur taxe de vente avec la TPS. C'est dans l'intérêt des provinces. C'est dans l'intérêt du Canada.

Je sais bien que de nombreux Canadiens ont exprimé la crainte que les recettes fournies par la TPS servent peut-être à financer de nouvelles dépenses de programmes, au lieu de contribuer à réduire le déficit. Bien que l'inscription dans la loi de plafonds de dépenses, dont je viens de faire état, soit de nature à atténuer les craintes de nouvelles dépenses de programmes, une garantie supplémentaire sera fournie.

Dans le cadre de notre Programme de reprise économique, nous veillerons à ce que toutes les recettes de la TPS soient affectées uniquement à l'effort de ralentissement de la dette publique. À cette fin, des mesures législatives établiront un Fonds de service et de réduction de la dette auquel seront versées toute les recettes de la TPS. Le fonds recevra également des contributions privées, versées pour la réduction de la dette et d'autres recettes déterminées, comme le produit des privatisations. Le rapport d'inspection du fonds, rédigé par le Vérificateur général, sera présenté chaque année dans les Comptes publics du Canada.

Établissement d'objectifs nationaux de réduction de l'inflation

Le gouvernement et la Banque du Canada se sont clairement engagés à stabiliser les prix de manière à promouvoir une croissance stable, l'équité et la prospérité au Canada. À cette fin, notre Programme de reprise économique comporte d'autres mesures visant à réduire les tensions inflationnistes.

La stabilité des prix a des avantages énormes. Des prix stables renforceront notre capacité concurrentielle et protégeront ceux qui sont le moins en mesure de le faire eux-mêmes, comme les gagne-petits, les personnes âgées et les autres citoyens à revenu fixe. Ils entraîneront une baisse des taux d'intérêt en éliminant la prime de risque exigée par les prêteurs en situation inflationniste, ce qui rendra le logement plus abordable aux Canadiens. Ils réduiront le coût du capital – et en particulier le capital de risque – pour les entreprises canadiennes. La stabilité des prix aidera à éviter les phases d'accélération et de freinage par lesquelles une inflation croissante fait passer l'économie.

Comme le soulignent les documents budgétaires, le Canada a enregistré, pendant la majeure partie de la période d'après-guerre, une inflation comparable à celle qu'ont connue d'autres pays industrialisés, y compris l'Allemagne. De 1950 à 1973, notre taux d'inflation n'avait été que de 2.8 pour cent en moyenne, performance meilleure que celle du Japon. Aucun obstacle insurmontable ne s'oppose à la stabilité des prix.

En conséquence, j'annonce aujourd'hui, avec le gouverneur de la Banque du Canada, l'établissement d'objectifs intermédiaires de réduction de l'inflation

Graphique 4
Inflation et rendement des obligations
à long terme du gouvernement du Canada

pour cent

20

15

10

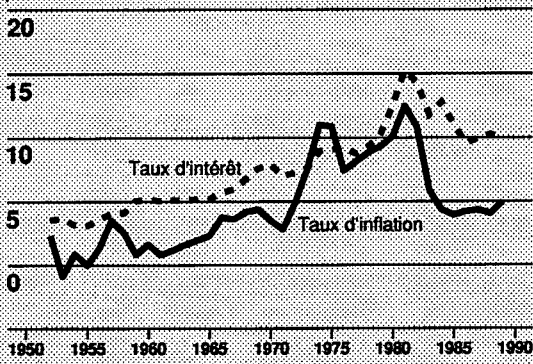
5

0

1950 1955 1960 1965 1970 1975 1980 1985 1990

Taux d'intérêt

Taux d'inflation



afin de poser les jalons qui nous mèneront à la stabilité des prix. Nous sommes résolus à faire baisser graduellement l'inflation pour la ramener à 2 pour cent d'ici 1995 et à continuer de progresser vers la stabilité des prix par la suite.

La réduction de l'inflation nécessite la diminution des anticipations inflationnistes. L'adaptation à la stabilité des prix peut se trouver sensiblement facilitée lorsqu'on fournit au public des objectifs précis et un calendrier clair, qui permettent aux gens de savoir à quoi s'attendre. On risquerait de prolonger inutilement la faiblesse de l'économie en s'en remettant uniquement aux forces du marché pour faire baisser les anticipations inflationnistes. Une correction plus rapide et moins douloureuse des anticipations inflationnistes permettra de réduire sensiblement l'écart de taux d'intérêt avec les États-Unis.

Renforcement de la stabilité financière

Grâce aux mesures proposées dans ce budget, les restrictions de dépenses continueront de contribuer de façon majeure au rétablissement de la stabilité financière. Mon budget de 1990 ne comportait aucun impôt nouveau. Dans ce budget, je propose deux mesures d'accroissement des recettes, dont l'effet est soigneusement ciblé.

Financement de l'assurance-chômage

Le régime d'assurance-chômage est l'un des éléments les plus importants du filet de sécurité sociale au Canada. De ce fait, la loi exige que le Compte d'assurance-chômage garde une situation financière saine, grâce à un mécanisme d'autofinancement.

Les taux de cotisations avaient été fixés en 1989 pour une période de trois ans à compter de 1990, à la lumière des prévisions économiques de l'époque. Au taux actuel des cotisations, le Compte d'assurance-chômage passerait d'un excédent à la fin de 1990 à un déficit de \$6 milliards d'ici la fin de 1992, à cause de prestations plus élevées que prévu antérieurement.

Nous avons constaté combien il en coûtait de ne pas agir sans tarder pour éviter que les problèmes de dette ne prennent de trop grandes proportions. Une bonne

gestion nous impose de prendre les mesures nécessaires pour préserver l'autofinancement du régime d'assurance-chômage. En conséquence, le taux des cotisations augmentera de 55 cents par \$100 de gains assurables pour passer à \$2.80 pour les employés. Dans le cas des employeurs, le taux passera à \$3.92. Ces mesures entreront en vigueur le 1er juillet 1991. Le coût hebdomadaire après impôts de la hausse sera de \$2.70 pour les employés gagnant le maximum des gains assurables.

Relèvement des taxes sur le tabac

Notre stratégie nationale de réduction de l'usage du tabac s'attaque au problème du tabagisme sous tous ses aspects. Elle vise en particulier à dissuader les jeunes de commencer à fumer. Elle comporte des initiatives de sensibilisation du public, des annonces publicitaires et le remplacement des récoltes, par exemple. Cette stratégie a réussi à réduire la consommation de tabac des Canadiens. Des études démontrent que les taxes sur le tabac ont un effet dissuasif particulièrement important auprès des jeunes Canadiens.

À compter de minuit ce soir, la taxe d'accise sur les cigarettes augmentera de trois cents la cigarette. La taxe d'accise sur les autres produits du tabac sera majorée en proportion. Ces hausses s'appliqueront également aux stocks actuels de produits du tabac.

Étant donné que la consommation de tabac au Canada devrait continuer à diminuer selon les prévisions, il en est de même des recettes produites par ces mesures au cours des prochaines années. Étant donné les effets dommageables du tabac sur la santé, c'est là un genre de diminution des recettes auquel je consens avec plaisir. On estime que, grâce à ces mesures, le nombre d'adolescents qui fument sera réduit d'environ 100,000.

Cotisations salariales et impôts sur le capital appliqués par les provinces

Depuis une dizaine d'années, les provinces font de plus en plus appel aux cotisations salariales et aux impôts sur le capital pour se procurer des recettes. Cette situation soulève deux questions pour le

gouvernement fédéral, à savoir s'il devrait acquitter les cotisations salariales imposées par les provinces, et les effets qu'une augmentation des impôts provinciaux sur le capital et la masse salariale exercent sur l'impôt fédéral perçu auprès des sociétés.

Après avoir examiné ces questions, j'annonce notre intention de continuer à payer volontairement les cotisations salariales provinciales d'application générale, ainsi qu'à limiter la déductibilité des impôts provinciaux sur le capital et la masse salariale, en regard de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés.

Cette limitation s'appliquera de manière progressive, de manière à laisser aux entreprises et aux gouvernements provinciaux le temps de s'y adapter, et elle fera l'objet de consultations avant d'être mise en oeuvre. Les impôts sur le capital et la masse salariale seront soumis au même régime que les impôts sur le revenu. Cela éliminera l'avantage accompagnant les impôts déductibles sur les entreprises qui ont sensiblement réduit le produit de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, au cours des dernières années. Les petites entreprises seront protégées contre l'effet de cette mesure. Celle-ci ne rapportera pas de recettes supplémentaires au gouvernement fédéral, mais la fiabilité de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés en sortira renforcée.

Aide aux Canadiens handicapés

Depuis son entrée en fonction en 1984, le gouvernement a pris des mesures d'importance afin de promouvoir l'égalité des chances pour les Canadiens affligés d'un handicap. Le Premier ministre a nommé un ministre responsable de la condition des personnes handicapées; nous avons adopté une loi sur l'équité en matière d'emploi; et nous avons mis en place une aide fiscale plus équitable et plus généreuse.

En un mot, ce gouvernement a fait plus que tout autre pour améliorer les possibilités données aux Canadiens affligés d'un handicap de participer plus équitablement et plus complètement à la vie professionnelle, sociale et personnelle.

Pour renforcer les progrès que nous avons déjà accomplis, j'annonce aujourd'hui d'autres mesures en faveur des Canadiens handicapés :

- Le crédit d'impôt pour personnes handicapées sera porté de \$575 à \$700 à compter de l'année d'imposition 1991.
- La définition des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie de manière à comprendre les frais de préposés à temps partiel à domicile.
- Les dépenses effectuées par les employeurs afin de transformer leurs locaux en fonction des besoins des personnes handicapées deviendront entièrement déductibles, l'année même.
- Les avantages sociaux offerts par les employeurs à des personnes handicapées pour leur permettre de travailler ou les aider dans leur travail ne seront plus imposables.

Que ce soit dans la conception de mesures fiscales ou dans l'élaboration de propositions législatives ou de nouveaux programmes destinés aux handicapés, le gouvernement a bénéficié des consultations intensives qu'il a menées auprès des groupes représentant les points de vue et les intérêts des Canadiens handicapés. Le gouvernement continuera de collaborer avec ces groupes afin que le régime fiscal réponde mieux aux besoins des Canadiens handicapés.

LE DÉFI DE LA PROSPÉRITÉ

J'aimerais maintenant aborder la question du défi que constitue la prospérité future du Canada. Ce défi existe en permanence, mais il se pose aussi avec une acuité croissante.

La clé de la prospérité réside dans l'augmentation de notre productivité, car c'est elle qui déterminera notre pouvoir d'achat futur. Malgré une forte croissance économique au cours des six dernières années, nos gains de productivité dans le secteur de la fabrication ont été les plus faibles parmi les pays industrialisés du Groupe des Sept.

Un monde de plus en plus concurrentiel ne tolère pas la complaisance, et n'offre aucun refuge aux industries ou aux pays non compétitifs. Nous devons nous adapter aux nouvelles réalités mondiales ou nous condamner à voir stagner ou diminuer notre prospérité future.

Ce défi de la concurrence était au cœur du Programme de renouveau économique présenté par le gouvernement en 1984. Le large éventail de mesures économiques et financières adoptées pour mettre en oeuvre ce programme ont bâti des fondations plus solides pour soutenir notre compétitivité future.

Cependant, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de notre capacité concurrentielle. Leurs préoccupations ont trait au climat économique en général, ce qui comprend l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change, ainsi qu'aux problèmes structurels qui affectent notre productivité, notamment l'efficacité de nos investissements, le fardeau représenté par le secteur public et le climat offert aux entreprises.

Les gouvernements se doivent de créer un climat propice à la croissance d'entreprises compétitives. Dans ce budget, nous agissons afin de rétablir l'équilibre financier et de stabiliser les prix. Cela renforcera notre capacité de concurrencer dans un monde économique sans pitié.

Notre compétitivité à l'échelle internationale se bâtit d'abord sur le marché intérieur. Nous devons maintenir et renforcer notre union économique. Dans ce domaine comme dans d'autres, les gouvernements doivent intensifier le rythme des réformes structurelles. Je collabore depuis un certain temps avec mes collègues des provinces afin de dégager une approche commune des grands enjeux économiques. L'une des principales questions qui se posent est la suivante : quelle quantité d'activités gouvernementales les gens sont-ils prêts à payer? Dans nos travaux, nous examinons déjà le coût croissant de l'administration publique, ainsi que les chevauchements et les doublons. De plus, le Premier ministre a chargé le Conseil économique

du Canada de se livrer à une étude approfondie sur l'incidence des administrations publiques sur la compétitivité.

Pour continuer d'aller dans le bon sens, je propose de promouvoir les investissements en bourse au Canada en modifiant les règles fiscales applicables aux régimes de retraite. L'objectif sera d'éliminer les distorsions qui, à l'heure actuelle, font pencher les caisses de retraite en faveur des achats de titres de créance. Cela accroîtra le volume de capitaux disponibles pour l'achat d'actions, avec la possibilité que cela rende les entreprises canadiennes plus compétitives. Le gouvernement discutera à fond de ces propositions avec les parties intéressées.

Cependant, cela ne suffira pas à assurer notre prospérité future. Nous devons porter un regard sans complaisance sur la qualité de nos investissements en infrastructures, en machinerie, en équipement, en formation, en enseignement, en recherche et en technologie. Il apparaît que dans certains domaines, par exemple les dépenses que le secteur privé consacre à la formation et la recherche, nos efforts sont insuffisants. Dans d'autres domaines, comme l'enseignement, le niveau de nos dépenses se compare avantageusement aux moyennes internationales, mais nous semblons prendre du retard au niveau des résultats. Dans ces secteurs comme dans d'autres, la coopération des Canadiens dans les secteurs public et privé sera crucial pour notre réussite.

Cette question ne concerne pas uniquement les entreprises, les travailleurs et les gouvernements. Le renforcement de la capacité concurrentielle du Canada représente un enjeu énorme pour tous les Canadiens. Les points de vue des travailleurs, des consommateurs et des gens qui participent à tous les aspects de la vie de l'économie, joueront un rôle utile dans la définition des problèmes et l'élaboration de solutions.

Pour contribuer à mieux assurer notre prospérité future, le gouvernement lancera un effort national en vue d'établir un nouveau partenariat pour la prospérité qui fera appel aux talents et aux efforts des Canadiens de tous les secteurs de la vie économique. Pour

amorcer le processus, nous publierons au printemps un document d'étude qui aidera à orienter le débat public vers l'établissement d'un large consensus sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés et la mise au point de solutions.

ACCORDS FISCAUX FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Ce budget a d'importantes répercussions sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux et, en particulier, sur les principaux mécanismes de transferts : la péréquation, le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. Ces programmes représentent plus de 90 pour cent des sommes transférées par le gouvernement fédéral aux provinces pour les aider à défrayer toute une série de programmes et de services.

Pendant des décennies, le gouvernement fédéral a fourni un soutien financier important et croissant aux provinces. Rien que l'an prochain, les transferts fédéraux aux provinces atteindront \$36.9 milliards, transferts monétaires et fiscaux compris. Ces transferts sont tout simplement trop importants pour pouvoir échapper à notre programme de restriction des dépenses. Le déficit est un problème national, qui appelle une solution nationale.

Le gouvernement fédéral n'est pas plus exigeant envers les provinces qu'il ne l'est envers lui-même. Les principaux transferts aux provinces, sous forme tant monétaire que fiscale, augmenteront d'environ 3.7 pour cent en moyenne par année de 1991-92 à 1995-96. L'ensemble des autres dépenses de programmes fédérales augmentera de 3.4 pour cent.

Je reconnais qu'une limitation de la croissance des transferts au titre du Financement des programmes établis peut amener à se préoccuper de la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance médicale, aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*. Des mesures législatives seront présentées afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer ces principes nationaux de soins de santé.

Les principes de la *Loi canadienne sur la santé* ne seront pas compromis.

Les mesures de ce budget ramènent la croissance des transferts fédéraux-provinciaux à un niveau conforme aux réalités financières de l'heure. Cependant, il est également temps de nous demander si le système de transferts et d'accords fiscaux ne pourrait être réformé de manière à mieux répondre aux défis, aux priorités, et aux besoins nouveaux des années 90 et du siècle prochain.

Au cours des derniers mois, mes collègues des provinces et moi-même nous sommes penchés ensemble sur les problèmes économiques et financiers du Canada. J'ai déjà fait allusion à nos débats sur la question du chevauchement des dépenses. Nous travaillons également en collaboration sur un certain nombre de questions importantes touchant l'imposition et les transferts fiscaux.

Réforme des principaux programmes de transferts

Le gouvernement fédéral envisagera les réformes susceptibles d'être apportées aux principaux programmes de transferts, dans le cadre financier exposé dans ce budget. Nous voulons nous assurer qu'à l'avenir le système de transferts :

- assure le partage des possibilités et des avantages permis par la Confédération;
- soutienne un Canada plus efficient et plus compétitif; et
- maintienne les principes et les normes sur lesquels s'appuie la citoyenneté canadienne, tout en respectant la liberté d'action des provinces.

Ces réformes représentent des enjeux pour tous les Canadiens, et nous étudierons la meilleure façon de connaître leurs points de vue.

Les pourparlers sur la mise à jour et le renouvellement de la péréquation sont déjà bien lancés et se poursuivront dans le cadre de ce processus plus large.

Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale

Un certain nombre de mes collègues des provinces ont exprimé leur préoccupation devant le fait que les accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale ne leur laissent pas une marge de manoeuvre suffisante pour faire face à leurs priorités économiques et sociales propres. Certains ont émis l'avis que les provinces devraient avoir le droit, dans le cadre de ces accords, d'appliquer un impôt provincial fondé sur le revenu imposable plutôt que sur l'impôt fédéral de base. En fait, la possibilité d'établir des systèmes distincts de perception a été évoquée par certaines provinces.

Étant donné l'importance de ces questions et de dossiers connexes, le gouvernement fédéral sollicitera l'avis des citoyens canadiens et de spécialistes de l'impôt. Nous publierons un document d'étude au printemps afin d'étudier les réformes possibles des accords de perception fiscale. L'objectif sera de déterminer si l'on peut rendre ces accords plus souples tout en maintenant les avantages concurrentiels d'un mécanisme de perception fiscale qui soit simple et cohérent, et favorise la reddition de comptes par les gouvernements. À la suite de ces consultations, nous présenterons des propositions précises.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Notre Programme de reprise économique aidera à faire du Canada un endroit stable et intéressant pour des investissements qui seront la source d'une croissance nouvelle, d'emplois et de possibilités pour les Canadiens.

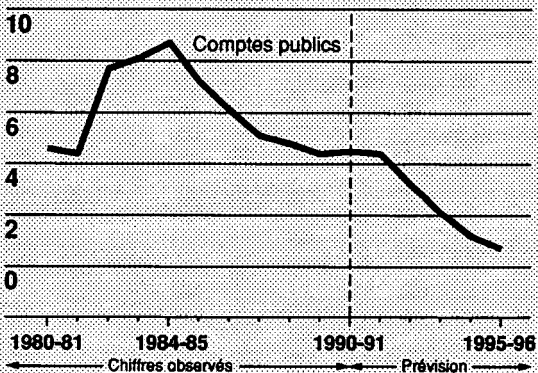
Les éléments de notre Programme de reprise économique se renforcent mutuellement. Une réduction des déficits et des emprunts de l'État se traduira par des conditions plus favorables à la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. Cela aidera à réduire le déficit en stimulant la croissance et en réduisant les frais de service de la dette publique.

La reprise économique s'amorcera au second semestre et s'accélénera l'an prochain.

- L'inflation diminuera. Le taux d'inflation descendra à 3 pour cent d'ici la fin de l'an prochain et s'établira à un peu plus de 2 pour cent en moyenne au cours des trois années suivantes. L'inflation sera sensiblement moins élevée au Canada qu'aux États-Unis. Cela renforcera la situation fondamentale de notre économie et notre capacité concurrentielle. Cela atténuera également les pressions exercées sur la politique monétaire.
- Les taux d'intérêt continueront de baisser. Les taux d'intérêt à court terme devraient descendre à un niveau moyen de 9.5 pour cent, selon les prévisions, en 1991, bien au dessous de la moyenne de 13 pour cent enregistrée en 1990. Cela contribuera à relancer la consommation et les mises en chantier d'habitations.
- Une forte croissance économique sera assurée. La production réelle s'accroîtra de 3.5 pour cent en 1992 et de 4 pour cent en moyenne à moyen terme. Le revenu disponible réel des particuliers progressera constamment tout au long de cette période. La croissance de l'emploi débutera au second semestre et s'affirmera au cours des prochaines années.

Graphique 5
Le déficit
1980-81 à 1995-96

pour cent du PIB



Je dépose le document budgétaire comprenant les Avis de motion de voies et moyens. Ce document donne plus de détails sur les mesures proposées.

Je présenterai aussi un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1991-92.

Je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour afin d'être étudiées.

CONCLUSION

J'ai présenté un budget fort, un budget de reprise économique.

Ce budget s'attaque avec détermination à nos problèmes financiers.

Il impose une discipline rigoureuse aux dépenses gouvernementales.

Il exige des restrictions énergiques des activités du secteur public.

Il trace clairement la voie qui mènera à la réduction de l'inflation et à la baisse des taux d'intérêt.

Il vise à convaincre les Canadiens que nous nous attaquons directement aux problèmes économiques et financiers de l'heure.

Cependant, ce budget ne s'arrête pas là. Il montre clairement la voie dans laquelle nous devons nous orienter pour relever les défis plus fondamentaux qui menacent la compétitivité de notre économie, tout en tenant compte des besoins des personnes les plus nécessiteuses.

En un mot, ce budget montre la voie à suivre pour assurer la bonne marche de notre économie, à un moment où les Canadiens se posent des questions fondamentales sur l'avenir de leur pays.

Notre Plan de reprise économique diffère des mesures proposées lors des récessions antérieures.

Notre programme ne tente pas de régler les problèmes à grand renfort de fonds publics. Ces derniers n'apportent qu'un soulagement temporaire.

Notre gouvernement s'attaque en profondeur aux problèmes sur lesquels il a prise. C'est la meilleure

façon de créer un cadre de vie et de travail positif pour les Canadiens.

Nous demandons aux Canadiens de faire de même, dans le climat plus favorable que ce programme contribuera à instaurer.

J'aimerais cependant ajouter encore une chose. Trop souvent, les Canadiens se plaignent du fait qu'une autre région ou un autre groupe bénéficie d'un régime plus favorable. Le défi qui se pose à tous les Canadiens est de faire ce qu'il nous est possible, à chacun d'entre nous, pour renforcer notre pays.

En cette période où l'unité nationale est soumise à de grandes tensions, il convient d'écarter jalousie et défaitisme, pour commencer à travailler ensemble pour notre pays.

Le Canada a fait bien du chemin en 123 ans. Ce n'est pas le moment de baisser les bras. Il est temps de commencer à voir les choses de manière positive et à mettre en valeur nos réussites passées.

Nous avons forgé un pays qui fait l'envie du monde entier – un pays tolérant et ouvert, qui bénéficie du deuxième niveau de vie au monde.

Cette prospérité a été mise en péril quand nous avons oublié une valeur traditionnelle du Canada, celle de payer nos dépenses au fur et à mesure.

Je crois que ce budget nous aidera à reconquérir certains des éléments clés qui nous ont permis d'obtenir une forte croissance par le passé – une inflation faible, une bonne gestion financière et la volonté de travailler ensemble à notre réussite.

La réalisation de ces objectifs peut raviver notre fierté et nous donner des raisons solides d'envisager l'avenir avec espoir et avec confiance – un espoir qui est important en cette phase de notre histoire. En effet, une économie forte renforcera notre unité nationale . . . et la foi en l'unité nationale rejaillira sur notre force économique.

Nous voulons tous que le Canada soit fort, uni et prospère. Notre Plan de reprise économique nous aidera à atteindre cet objectif.